



Mairie de Sausses

Compte Rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal Du mardi 7 Février 2012

Date de la convocation : 31 janvier 2012

Présent : Michel Bichon, Paulette Di Popolo, Laurent Michel, Christian Blua, Eliane Herinx, Franck Dagonneau, Christelle Viarengo, Daniel Paravicini,

Absent : Alain Robini (pouvoir)

Ouverture du conseil à 19h30 - A été nommée secrétaire de séance : Christelle Viarengo

Points traités :

Délibération Répartition charges Secrétariat M14 / M40 :

Monsieur le Maire explique que dans un souci d'efficacité les tâches de la secrétaire de Mairie ont été analysées tout au long de l'année 2011.

Dans ce cadre il ressort que la secrétaire de Mairie passe 50% de son temps à des tâches liées à l'entretien du réseau d'assainissement, du réseau d'alimentation en eau potable et à la gestion du SPANC de la commune.

Monsieur Le Maire propose donc de passer 50 % du salaire et des charges de la secrétaire de Mairie sur le budget de l'Eau et de l'assainissement M40 au chapitre 6410 et 6450.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° **2012/010**

Délibération Taxes sur les pâturages 2012 :

M. le Maire expose que la location annuelle de pâturage communal de Clamousset faite à Monsieur PASTORINO Joseph, résidant à Paressac, a été réévaluée à 155,00 euros pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° **2012/011**

Point sur les projets en cours :

Monsieur le Maire propose de faire un point d'avancement sur les projets en cours :

- Carte Communale : Ce projet a pris du retard suite à la complexité de l'analyse de la situation existante.
 - Le cabinet d'étude fera une proposition de schéma directeur début mars
 - Sur la base de ce schéma directeur Le Conseil Municipal prendra sa décision lors du conseil municipal du mois d'avril
 - Le projet sera présenté à la population lors d'une réunion publique courant mai.
- SPANC : La mise en place du SPANC se poursuit correctement.
 - Les premières facturations ont été faites ce mois-ci.
 - Les installations non encore contrôlées le seront d'ici la fin du mois d'août 2012.
- Cadastrages des voies communales : Ce projet se poursuit, les premiers dossiers de cession ont été réalisés et sont en cours de signature.
 - Ce projet se poursuivra tout au long des années 2012 et 2013 et devrait être finalisé fin 2013.

- Nouveau Bassin de Sparessac : Le projet a été définitivement validé par le Conseil Général, il faut que la subvention soit utilisée avant la fin de l'année. Travaux prévus de juin à octobre. L'ancien bassin sera conservé et transformé en bassin DFCI, le bassin DFCI actuel sera supprimé.
- Compteurs d'eau Individuels : Toutes les habitations vont être visitées afin de prendre des photos, en accord avec les propriétaires, pour définir le meilleur emplacement pour l'installation des compteurs d'eau. L'appel d'offre sera lancé courant septembre 2012, cependant les travaux ne démarreront pas avant 2013.
Ce projet va permettre de remettre en état tout le réseau d'eau de notre commune.

Décision d'orientation de gestion de « La Guérite »:

1^{er} point : nous avons pris la décision de louer en direct l'appartement de la montée de l'église, appartement « Gîte », chambre, plus grenier aménageable ainsi que le jardin. Une annonce va être passée, au prix de 500 € mensuel.

2^{ème} point : Pour la gestion de La Guérite nous avons deux options :

- option 1 : gérance
- Option 2 : salarié en contrat CDD avec création de régie.
 - Dans ce cas la Mairie gérerait la politique des prix, la gamme de produits, les jours et horaires d'ouverture ...

Décision d'ici fin mars 2012 en fonction des personnes rencontrées.

Proposition grandes lignes budgétaires 2012 :

Les arbitrages principaux concernant les projets à inscrire au Budget primitif 2012 ont été validés.

Nous sommes en attente des comptes administratifs définitifs 2011

Le budget sera présenté et voté au conseil municipal du mois de mars 2012

Organisation des Différentes Elections 2012 :

Le ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a présenté le calendrier des élections présidentielles et législatives de 2012.

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Le calendrier des différentes actions à mettre en place, au niveau de la commune, pour la bonne tenue des quatre journées d'élections a été arrêté.

Questions diverses :

- Il semblerait qu'une canalisation d'eau ait gelé dans le haut du village. Au vu des températures négatives annoncées dans les prochains jours et le fait que cette canalisation alimente des maisons non occupées actuellement, il a été décidé d'attendre avant d'ouvrir la chaussée afin de vérifier si la canalisation a juste gelé ou s'est cassée sous l'effet du gel.
- Il est rappelé aux possesseurs d'animaux domestiques qu'il est de leur responsabilité de ne pas les laisser divaguer, faire leur besoin sur les voies publiques et aboyer continuellement la nuit. De nombreuses plaintes verbales émanant d'administrés ont été recueillies en mairie à ce sujet.
- Le dossier de CATNAT est en attente de validation par les services de la préfecture.
- La dernière subvention concernant le projet Bistrot de Pays a été versée début janvier 2012. Pour information l'ensemble de ce projet aura été subventionné à hauteur de 68 %.
- Nous avons prévu d'ouvrir une ligne budgétaire en 2012 pour l'entretien des appartements communaux dits de « l'Ecole ».

- Nous avons changé la porte de la Mairie et mis en place une serrure de sécurité pour nous mettre aux normes par rapport aux assurances.
- Il est rappelé qu'un décret officiel indique que le déneigement devant les bâtiments des particuliers doit être effectué par les occupants de ces bâtiments. Il est rappelé que la Mairie a mis en place des bacs de sel et gravier afin que les particuliers puissent s'en servir. Le déneigement de la D410 est géré par le CG04. La Mairie a passé une convention avec un agriculteur comme le permet la loi du 9 juillet 1999 pour le déneigement des autres voies de la commune, y compris les voies non cadastrées à ce jour et donc privées. Le coût de ce déneigement est supporté à 100 % par la commune. Lors de prochaines chutes de neige, la Rue Grande sera déneigée par Mme HERINX
- Il est rappelé que sur routes enneigées et verglacées les équipements spéciaux sont obligatoires.
- Depuis le décès de M. Rallo dans les circonstances que l'on connaît, nous n'avons plus aucune nouvelle du Logis familial qui gère l'appartement qu'il occupait et qui n'est toujours pas nettoyé. Le conseil municipal trouve cela scandaleux et va en rendre compte aux services compétents.
- Cinq sacs de sel de déneigement ont été achetés par la commune.
- Mme HERINX a été contacté par la médiathèque, un conteur va intervenir dernière semaine d'Août. Cette manifestation sera suivie d'un repas froid.
- L'Association dire lire reporte la manifestation « Pot au feu » en raison du mauvais temps, une autre date sera communiquée.
- Mme Di Popolo demande si un autre projet a été étudié pour le nouveau local à poubelle.
- Les actes de vente de la source du Clamousset et du bassin de la Rage ont été signés.
- VEOLIA doit reposer un mode de fonctionnement pour la gestion de la STEP. Michel Bichon sera contacté avant chaque passage.
- Il est demandé si la topographie du gouffre a coûté de l'argent à la commune. Ce relevé a été réalisé gracieusement.
- Il a été décidé de mettre en place des rampes dans certains endroits difficiles de la commune. Des devis vont être demandés.

👉 Questions du public :

Question : Est-ce qu'un feu peut-être fait sur le parking pour le carnaval qui aura lieu le 03 Mars à partir de 14h00

Réponse : les pompiers d'Entrevaux seront prévenus et une équipe sera présente.

Question : Il est demandé d'utiliser un programmeur sur les chauffages de la Mairie afin que des économies puissent être faites.

Réponse : vu l'installation électrique actuelle de la Mairie ces programmeurs ne sont pas compatibles.

Fin de la séance : 21h00

Le prochain conseil municipal a été fixé au mardi 6 Mars 2012 à 19h30

**Le Maire
Daniel Paravicini**

